



ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 107/2021

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Branchement AEP et Assainissement au niveau du Chemin de Lartiguas**
Par :
➤ SADE CGTH – DR Sud Ouest Deleg - TSA 70011 – Chez Sogelink - 69134 DARDILLY Cedex

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 14 Octobre 2021 et pendant la durée des travaux (30 jours – 13 Novembre), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : **L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.**

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir **le vendredi matin**.

ARTICLE 7: Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 15 octobre 2021

Le Maire,
Aurélie TEIXEIRA.
Par délégation du Maire,
Le DGS, Stéphane VIATEUR.





Chemin de Lartigues



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **BAUD**

Prénom : **Carole**

Dénomination : **SADE CGTH - DR Sud Ouest Deleg** Représenté par :

Adresse Numéro : **Chef Sogelink** Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**

Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX**

Pays : **France**

Téléphone **0 5 5 6 8 3 4 0 9 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : **sade-cgth-dr-so-d@demat.sogelink.fr**

Nom : **veolia**

Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal **3 3 4 8 0** Localité : **CASTELNAU DE MEDOC**

Pays : **France**

Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n°

Route nationale n°

Route départementale n°

Voie communale n°

Hors agglomération

En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **CHE DE LARTIGUAS**

Code postal **3 3 4 8 0** Localité : **LISTRAC MEDOC**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Branchement AEP et assainissement (2 jours de travail pour 30 jours demandés)

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰¹⁾ :

Date prévue de début des travaux : **1 1 1 0 2 0 2 1** Durée des travaux (en jours calendaires) : **2**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **1 1 1 0 2 0 2 1**

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Par feux tricolores

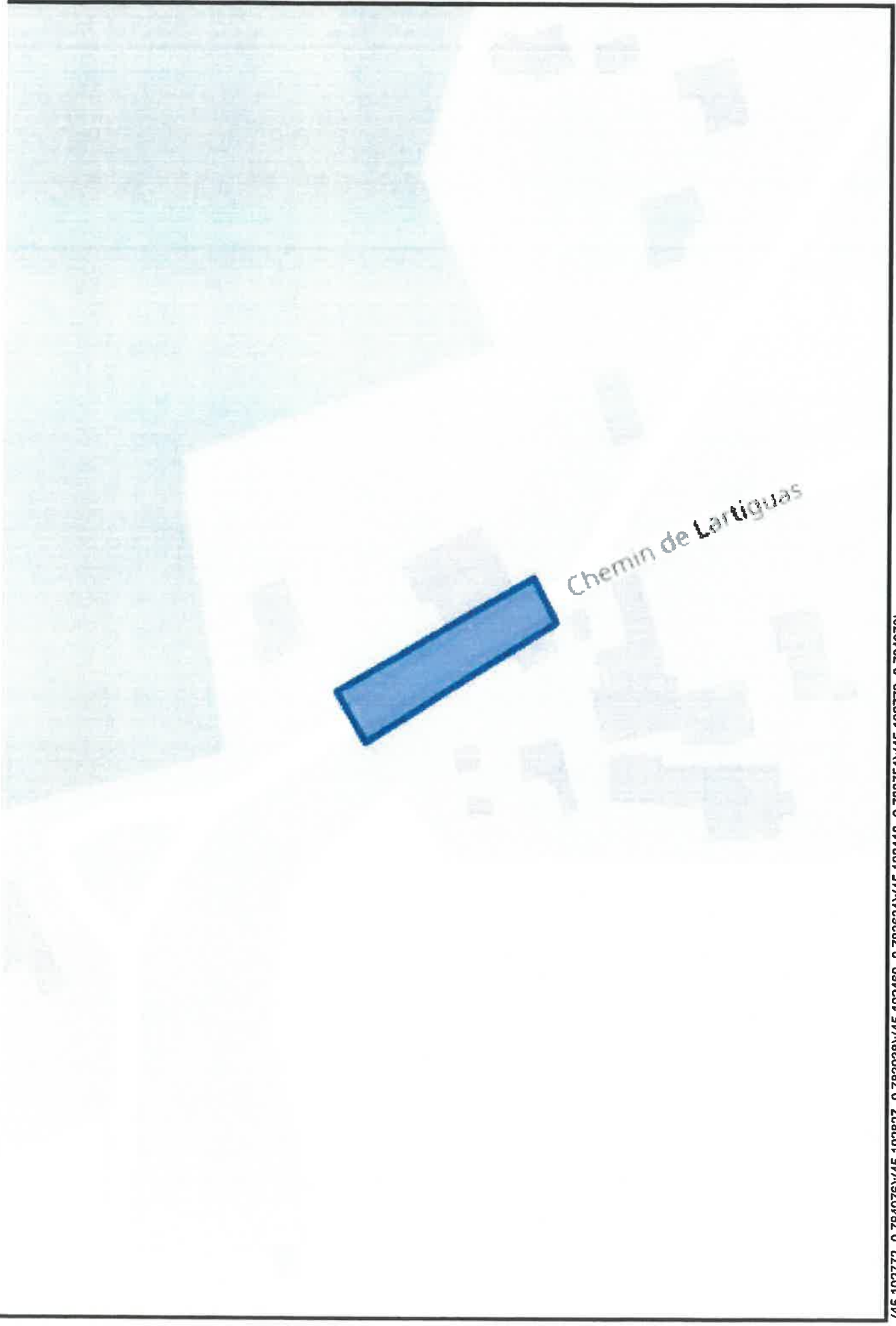
Manuellement

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

⁽⁰¹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Chemin de Lartiguas

(45.102772 -0.784076);(45.102827 -0.783938);(45.102460 -0.783634);(45.102418 -0.783754);(45.102772 -0.784076);

